

COMMUNIQUÉ



Association Française de développement
des Véloroutes et Voies Vertes



CLUB DES
VILLES
CYCLABLES

Club Des Villes Cyclables
<http://www.villes-cyclables.org/>



Fédération française des
Usagers de la Bicyclette



Fédération Française de
Cyclotourisme



Fédération Nationale des Associations
des Usagers des Transports



Association des Départements Cyclables

14 novembre 2007

Oui à la sécurité des cyclistes ! Non à l'obligation du port du casque !

La Sécurité Routière, en projetant de rendre le port du casque obligatoire pour tous les cyclistes, en limitant dans un premier temps la tranche d'âge concernée aux moins de 14 ans, fait fausse route ! Amalgamer le vélo quotidien et la pratique sportive est une ineptie. Une telle mesure serait irrationnelle, inefficace, inutile et contre-productive.

Irrationnelle : les récents bilans annuels de l'Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière (ONISR) montrent que dans les accidents qui entraînent un traumatisme crânien, le cycliste est moins concerné que le piéton ou l'automobiliste (1).

Inefficace : dans les rares pays qui ont rendu le casque obligatoire, Australie, Nouvelle-Zélande, et Espagne, la fréquence des accidents graves et des lésions crâniennes, rapportée au nombre de cyclistes, n'a pas diminué (2).

Inutile : les pays européens exemplaires en matière de politique cyclable comme les Pays-Bas se sont bien gardés de rendre le casque obligatoire, celui-ci étant peu porté en-dehors de la pratique sportive. D'autre part le nombre de victimes cyclistes a baissé pendant que le nombre de cyclistes augmentait en Suisse, au Québec et en Grande-Bretagne : le succès de Vélo'v et Vélib produit le même effet en France (3).

Contre-productive : l'obligation de porter un casque ferait rapidement chuter le nombre de cyclistes urbains. Cette chute a été de 30% en Australie, et a même atteint 90% chez les collégiens de 10 à 16 ans et les jeunes filles. L'obligation aurait un impact négatif sur la santé publique et l'environnement (4). Cela laisserait croire que le vélo est aussi exposé que les deux-roues motorisés : le risque d'amplifier la tendance des adolescents à passer du vélo au cyclomoteur, avec des effets potentiellement très négatifs sur la mortalité routière, est ici important (5).

En conclusion, à l'heure où collectivités territoriales, entreprises et associations sont engagées pour promouvoir les déplacements à vélo, et où le Gouvernement affiche, par la tenue du « Grenelle de l'environnement », son soutien en faveur du développement durable, cette mesure aurait un impact négatif. Nous appelons de nos vœux, au contraire, l'aboutissement des démarches en faveur du Code de la rue, et une campagne de communication forte pour convaincre de plus en plus de citoyens à choisir le vélo pour leurs déplacements quotidiens.

- (1) Dans les accidents de la circulation, le vélo représente 4% des tués et 4% des blessés, mais aussi 4% des déplacements, et le pourcentage de blessés touchés au crâne est de 17% chez les cyclistes, 24% chez les automobilistes, et 26% chez les piétons. Les jeunes de moins de 14 ans sont statistiquement moins souvent victimes d'accidents graves que les seniors de plus de 60 ans (source : ONISR et CERTU).
- (2) les ratios entre nombre de blessés cyclistes / piétons, ou crâne / autre organe touché, n'ont pas changé, alors que le pourcentage de cyclistes casqués a augmenté (sources : Dr D.L.Robinson, University of South Wales ; J.Merallo, Congrès international Velo-City 2007).
- (3) à Lyon, le nombre de cyclistes a augmenté de 80% depuis 4 ans, mais le nombre d'accidents est resté quasiment stable (+6%).
- (4) Se déplacer à vélo, une demi-heure par jour à vitesse modérée, réduit d'un facteur 2 les risques cardiovasculaires, première cause de mortalité en France. 30% de cyclistes en moins, ce serait 500 M€ de dépenses de santé supplémentaires (source :Francis Papon, INRETS, Recherche Transports Sécurité,n°77, oct.-nov. 2002)
- (5) Les deux-roues motorisés représentent en effet 2% des déplacements, 30% des blessés et 21% des tués (source : ONISR)

Contact presse :
03 88 75 71 90 ou 06 64 25 13 90

Contacts :

ADC - Association des Départements Cyclables : <http://www.departements-cyclables.com/>

AF3V - Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes :
<http://www.af3v.org/>

CVC - Club Des Villes Cyclables : <http://www.villes-cyclables.org/>

FFC - Fédération Française de Cyclotourisme : <http://www.ffct.org/>

FNAUT - Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports :
<http://www.fnaut.asso.fr/>

FUBicy - Fédération française des Usagers de la Bicyclette : <http://www.fubicy.org>